

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 03 septembre 2025

Objet : délégation de signature à **M. David DRIEUX**, Directeur et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

NP 26441

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 551-10 et L. 551-11.

VS la délibération n°12 du 17 avril 2025 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par écrit, délégation de signature aux membres généraux, adjoints, des services et aux responsables de service qui cette délégation peut être limitée ou étendue, selon les besoins, dans les limites de leur compétence.

CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 551-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. David DRIEUX, Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires.
- Tout bon de commande y compris sous le logiciel KIMOOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre relative à D 500-4 RT du service grande travaux et maintenance.
- Tout bon de commande y compris sous le logiciel KIMOOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre D 500-4 RT et D 500-4 RT du service gestion technique et exploitation.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestataires (certificat de réception, attestation de travail) d'un prestataire relevant de la Direction des bâtiments communautaires.
- Avis de conformité après travaux relevant de la Direction des bâtiments communautaires.
- Toute demande de raccordement d'un réseau eau, ou demande de travaux sur les réseaux électriques.
- Toute demande de raccordement d'un réseau eau, ou toute demande de travaux sur les réseaux de gaz.
- Toute demande de raccordement ou demande de travaux sur les réseaux de fibre optique.

Tout document relatif aux autorisations liées aux travaux d'éclairage public.

Il est recommandé aux documents dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des bâtiments communautaires.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. David DRIEUX, Directeur et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropol

1 DOCUMENT - Publié le 30 Septembre 2025



26441.pdf
(.pdf, 322,0 Ko)



TÉLÉCHARGER